

Marpa, un concept qui a fait ses preuves

1 Un établissement médico-social

La Marpa relève de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. À ce titre, elle garantit le droit des usagers formalisé par les documents de référence et une évaluation obligatoire et continue de la qualité des prestations, de l'accueil et du service rendu aux résidents.

2 Vingt-quatre résidents maximum

La Marpa est un établissement de moins de vingt-cinq résidents. Proposant de véritables logements individuels de plain pied, elle se situe en centre bourg pour mieux bénéficier des services et s'ouvrir à la vie sociale locale.

3 Un vrai « chez soi »

Chaque résident aménage son T1 bis (ou T2 pour les couples) avec son propre mobilier. La kitchenette permet d'y préparer les repas. L'architecture est soignée et protège l'intimité de chacun tout en facilitant les échanges et l'offre de prestations de services. Chacun vit librement et dispose d'un accès privatif agrémenté d'une terrasse ou d'un jardinet.

4 Un personnel formé et disponible

Chaque maison emploie de six à neuf agents polyvalents. Diplômé(e) et formé(e) à sa fonction par un cycle professionnalisant obligatoire, le ou la responsable veille à la coordination des services médicaux, à l'animation de la maison et au bien-être des résidents.

5 Un accompagnement personnalisé

À chaque résident ses besoins. L'autonomie est préservée, notamment par le biais de la vie sociale et les animations. Le personnel joue un rôle de relais d'information auprès de la famille et des intervenants à domicile.

6 La continuité des soins

Le personnel coordonne les interventions des professionnels de santé : médecins, services infirmiers, kinésithérapeutes, etc. Il assure une veille et rappelle le suivi des prescriptions.

7 La sécurité garantie

Elle est d'abord assurée par la présence du personnel 24 heures sur 24. Ensuite, chaque Marpa est équipée d'un service de téléassistance. En troisième lieu, la présence des autres résidents apporte un environnement rassurant.

8 Des services à la carte

Aide à domicile, lavage du linge, coiffure, aide au transport, etc : chaque résident est libre d'utiliser ou non les services. Les repas servis dans la salle à manger sont diététiquement équilibrés et toujours préparés sur place à base de produits frais et d'approvisionnement local.

9 Le premier réseau national

Aujourd'hui avec plus de 200 maisons, les Marpa forment le premier réseau de résidence autonome à taille humaine en France. Elles sont fédérées au sein de la Fédération nationale des Marpa. Cette dernière représente les établissements auprès des pouvoirs publics et constitue un centre de ressources en matière de formation, droit du travail et communication. Elle suit les projets, impulse la démarche qualité et favorise les échanges.

10 Un label de la Mutualité Sociale Agricole

Ouvertes à tous, les Marpa sont une création de la MSA et font l'objet d'un label délivré par elle. En outre, la « charte des Marpa » regroupe les principes fondateurs de l'accompagnement des résidents dans une démarche de développement social local. Les Marpa bénéficient de l'ingénierie de projet et du soutien financier du régime de protection sociale du monde agricole. Elles profitent également des partenariats avec les autres régimes de protection sociale.



Fédération nationale des Marpa - CCMSA - 2015 - Crédit photos : Jean-Luc Sarda - FN Marpa - CCMSA



Construire un vrai lieu de vie
pour nos aînés, ensemble
c'est possible.

le choix du bien-être

Une demande sociale forte

Que veulent les personnes âgées ?

Elles souhaitent de bonnes conditions de vie : rester en bonne santé, bien entourées notamment par la famille, en sécurité et dans leur environnement familial. Ce dernier ne se limite bien sûr pas au seul logement. Le voisinage, l'accès aux loisirs, la proximité des services et des commerces participent à cet environnement de qualité.

«Dans notre schéma gérontologique, le maintien à domicile est une préconisation forte. Par les commodités qu'elles proposent, les Marpa apportent une strate intermédiaire dans la prise en charge des personnes.»

Jacques Rabut, vice-président du Conseil général de l'Ain, chargé de la cohésion sociale, du handicap et de la dépendance.

Répondre aux besoins d'un bassin de vie

Le programme Marpa répond aux besoins consécutifs au vieillissement de la population, notamment sur les territoires ruraux. A ce titre, il fait partie de l'offre gérontologique locale. Chaque projet fait l'objet d'une étude de besoins préalable suivant une méthode éprouvée. Cela permet de s'assurer que le projet de maison est bien la solution appropriée.

«La Marpa est une offre particulièrement bien adaptée à des personnes âgées valides ou en perte d'autonomie, désireuses de demeurer sur leurs territoires ruraux.»

Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale lors de l'inauguration de la Marpa de Pont-de-Vaux (Ain) le 16 février 2012.

L'APA comme à domicile

S'agissant de l'allocation personnalisée d'autonomie, les Marpa bénéficient d'un régime spécifique. Sauf exception, celle-ci est versée directement au résident, comme à domicile. De plus, comme elles accueillent des personnes âgées moins dépendantes que d'autres établissements d'hébergement pour personnes âgées et du fait du statut de logement social, les résidents bénéficient d'allocations moindres.

«Dans les Marpa, l'APA versée aux résidents couvre les besoins liés à l'aide à l'autonomie. Les services de soins et d'aide à domicile sont mobilisés pour apporter le soutien aux gestes de la vie quotidienne prévu dans le plan d'aide.»

Alain Villez, conseiller technique Uniopss et directeur adjoint Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Des prestations de qualité à prix accessible

Les Marpa ont une finalité sociale. Le séjour est bien meilleur marché que dans les structures d'accueil à but lucratif. Compte tenu du service rendu, le coût moyen par résident est modéré. De plus, le public des maisons d'accueil rurales peut bénéficier des aides pour le logement de la caisse d'allocations familiales ou de la MSA.

«La facture est bien détaillée. On paie un loyer avec des charges. Les repas pris à la salle à manger sont comptés à part. Il y a les services que l'on peut prendre ou pas. C'est très raisonnable.»

Yvonne Groell, résidente à la Marpa de Bréchaumont (Haut-Rhin).



Un projet fédérateur à coûts maîtrisés

Le sens du collectif

Construire une Marpa rassemble les élus territoriaux autour du porteur du projet. C'est aussi l'ensemble d'un territoire qui se trouve mobilisé : les associations, les professionnels de santé, les organismes de protection sociale. Car, si la réalisation d'une Marpa s'échelonne en moyenne sur quarante-huit mois, l'équipement créé s'inscrit dans le temps.

«Il fallait mobiliser les gens autour d'un projet en plein milieu rural : la communauté de communes Cœur-du-Poitou a apporté sa caution, notre députée a relancé les administrations, les professionnels de santé nous ont soutenus.»

Jacques Quintard, maire de Couture d'Argenson (Deux-Sèvres)

Avec le soutien des pouvoirs publics

Le programme Marpa relève du logement social. Chaque projet est éligible aux prêts aidés de l'État : prêts locatifs sociaux (PLS) et prêts locatifs à usage social (PLUS). Les fonds publics investis contribuent à la mise en œuvre d'une formule innovante d'hébergement des personnes âgées.

«Le financement des Marpa entre dans le soutien de l'Assurance retraite au développement des structures d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution.»

Albert Lautman, directeur national de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Au service du développement local

Des retombées tangibles

Une Marpa c'est en moyenne la création de six équivalents temps plein : recruté localement, le personnel monte en qualification notamment par la formation. Les commerces de proximité conservent ou trouvent une nouvelle clientèle sur place. De même pour les professionnels de santé : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers. La Marpa justifie parfois à elle seule le maintien d'un service de soins infirmiers à domicile.

«On est à sept équivalents temps plein. Autour de la Marpa il n'y avait rien, aujourd'hui se sont installés un cabinet dentaire, la Maison de santé pluridisciplinaire et la pharmacie.»

Jean-Luc Guilhot, président de la communauté de communes du Canton d'Aurignac (Haute-Garonne).

Animer le territoire

Au quotidien, une Marpa mobilise les énergies : élus, population locale, associations... Elle est porteuse de projets intergénérationnels, en particulier avec les écoles et les clubs d'aînés. Souvent reconnue comme « site qualifiant », la maison d'accueil constitue un lieu de formation attractif pour les futurs professionnels du secteur médico-social. De plus, elle favorise le rapprochement familial et donne à une commune une image positive et dynamique.

«Les enfants déjeunent à la Marpa. Ils sont invités à des animations, un atelier sur la nutrition par exemple. Des liens affectifs se créent entre les enfants et les personnes âgées.»

Chrystel Leclerc, directrice de l'école primaire de La Chapelle d'Angillon (Cher).